



C'est facile. C'est logique. Et ça compte.

GUIDE INFORMATIF | À LIRE ATTENTIVEMENT



Bien comprendre la stratégie de réduction des matières résiduelles,
la nouvelle collecte robotisée et la tarification incitative



beaconsfield.ca

TOUS ENSEMBLE, ON EN FAIT LE MOINS POSSIBLE!



C'est avec grande fierté que nous vous communiquons aujourd'hui les informations détaillées se rapportant à la nouvelle tarification incitative et la collecte robotisée qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2016 prochain. Comme vous le savez, cette stratégie fut développée pour répondre à un enjeu majeur identifié en 2013, alors que la Ville de Beaconsfield détenait un bien triste record en étant la 2^e ville produisant le plus de déchets par habitant sur l'île de Montréal. Concrètement, nous produisons plus de 7 000 tonnes de déchets par an, dont la moitié pourrait être détournée des sites d'enfouissement. C'est énorme. Il y avait lieu d'agir. Et c'est ce que nous faisons.

Et si nous devenions plutôt la 1^{re} ville à en produire le moins ?

Voilà un record qui ferait davantage notre fierté. C'est possible et c'est ce que nous visons. Notre objectif est simple : nous entendons réduire la quantité de déchets enfouis qui pourraient être recyclés, réutilisés ou compostés. Depuis plus de 2 ans, nous travaillons à mettre en place un ensemble de services qui nous permettront d'atteindre tous ensemble cet objectif. Des solutions logiques, pensées avec et pour les citoyens. Il s'agit d'un système équitable et flexible.

Nous avons voulu vous faciliter la vie le plus possible. Maintenant, c'est à vous de jouer.

Beaconsfield est une ville gagnante. Une ville qui passe aux actes et qui donne l'exemple aujourd'hui. Je suis fier du leadership de la municipalité, des professionnels qui la gouvernent et des citoyens qui la font vivre et qui lui donnent une couleur. Je suis totalement emballé par ce projet. J'y crois fermement et surtout, je suis heureux de constater l'enthousiasme et la réceptivité des résidents de Beaconsfield jusqu'à présent. Je profite de cette correspondance pour saluer et remercier chaleureusement les citoyens qui ont accepté de participer au projet pilote réalisé en 2014. Votre apport est inestimable. Merci de votre ouverture d'esprit et de votre engagement exemplaire, qui ont permis de mettre en place des services intelligents et adaptés aux différentes réalités des familles de Beaconsfield.

J'encourage chacun à participer et à emboîter le pas de cet ambitieux effort commun. Chaque geste compte et c'est en travaillant ensemble que nous pourrons faire une différence maintenant, et pour les générations à venir.

Je vous souhaite à tous une très agréable période estivale.

Georges Bourelle, Maire



UNE STRATÉGIE GAGNANTE, PENSÉE AVEC ET POUR LES CITOYENS

Saviez-vous que plus de 55 % du contenu de votre poubelle peut être détourné des sites d'enfouissement ? Plusieurs matières et objets divers peuvent emprunter d'autres voies et nous vous encourageons vivement à changer graduellement vos habitudes à cet égard. Chaque geste est significatif. Additionnons nos efforts !

UNE VISION PORTEUSE D'AVENIR

Nous voulons devenir une ville exemplaire en matière de gestion des matières résiduelles. Nous avons donc réfléchi à un ensemble de solutions et de services adaptés et flexibles **qui permettent à chaque citoyen et à chaque famille d'être les acteurs de ce changement**. À vous de décider de l'approche et des ressources qui correspondent le mieux à votre réalité et à vos besoins.

UN OBJECTIF CLAIR ET RÉALISTE

Réduire les déchets acheminés à l'enfouissement. Significativement.

UNE STRATÉGIE, CINQ PILIERS : DES SOLUTIONS SIMPLES POUR RÉUSSIR

Pour y parvenir, la Ville de Beaconsfield a mis en place une stratégie commune de réduction des matières résiduelles qui se décline en 5 grands piliers et en un ensemble de services aux citoyens. Le présent document détaille le pilier 1.

Les cinq piliers sont les suivants :

- 1.** Implantation d'une tarification incitative équitable et d'un nouveau service de collecte robotisée.
- 2.** Révision du calendrier des collectes de recyclage et ajout de nouveaux services de collectes (encombrants, déchets de construction, rénovation et démolition).
- 3.** Augmentation des collectes de résidus verts.
- 4.** Mise en place de solutions et de moyens pour s'initier au compostage.
- 5.** Comprendre et s'initier à l'herbicyclage et au feuillicyclage.

Vous avez déjà reçu le nouveau calendrier de collectes et les informations ou conseils se rapportant aux différents services des déchets. Conservez-les précieusement. Celles-ci sont aussi disponibles sur le site Internet de la municipalité. Consultez-le. Vous y trouverez une multitude de solutions et d'astuces simples pour vous aider.

Joignez-vous aux concitoyens qui ont déjà relevé le défi de réduire leurs déchets et utilisez les nombreux services complémentaires mis à votre disposition.

SOYEZ FUTÉS. JETEZ MOINS !

C'est facile. C'est logique. Et ça compte.



LA COLLECTE ROBOTISÉE ET LA TARIFICATION INCITATIVE À VOS BACS, PRÊTS ? PARTEZ !

À compter du 1^{er} janvier 2016, la collecte des ordures ménagères sera maintenue à une fréquence hebdomadaire, le jeudi, mais un nouveau système de collecte robotisée basé sur une tarification incitative sera mis en place.

COMMENT FONCTIONNE LA COLLECTE ROBOTISÉE ?

De nouveaux bacs à ordures munis de transpondeurs RFID seront distribués gratuitement aux résidents à l'automne 2015. Vous serez invités à choisir parmi trois formats de bac :



Le transpondeur RFID apposé sur votre bac permet de lier celui-ci à votre adresse. Une lecture est enregistrée chaque fois que le bac est levé. La fréquence de votre utilisation du service de collecte est donc automatiquement associée à votre domicile, en fonction de vos habitudes. Cette approche vous permet de maîtriser votre facture. Moins vous jetez, plus vous êtes gagnant.

La collecte robotisée implique la levée des nouveaux bacs gris uniquement. **Aucun autre sac ou déchet disposé en dehors du bac gris ne sera ramassé.**

QU'EST-CE QUE LA TARIFICATION INCITATIVE ?

La tarification incitative repose sur le principe, d'utilisateur-payeur. Cette tarification est établie à la taille du bac et à la fréquence des collectes. Le poids de votre bac n'a pas d'importance.

Elle est en réalité plus équitable, plus avantageuse et plus logique que la tarification actuelle, car elle prend en compte les efforts que vous faites pour réduire les déchets ultimes que vous mettez au chemin. Mieux vous trie en utilisant les autres collectes disponibles, moins votre bac se remplit et moins vous devez le mettre en bordure de rue fréquemment.

QUELS SONT LES AVANTAGES DE LA COLLECTE ROBOTISÉE ET DE LA TARIFICATION INCITATIVE ?

Cette façon de faire comporte de nombreux avantages, tant pour la Ville de Beaconsfield que pour ses citoyens.

Contrôle des coûts pour la Ville

Les coûts de la collecte robotisée sont plus bas que le système actuel. La Ville réalise donc une économie qui lui permet de diversifier son offre de services aux citoyens en matière de gestion des matières résiduelles.

Contrôle des coûts pour les citoyens

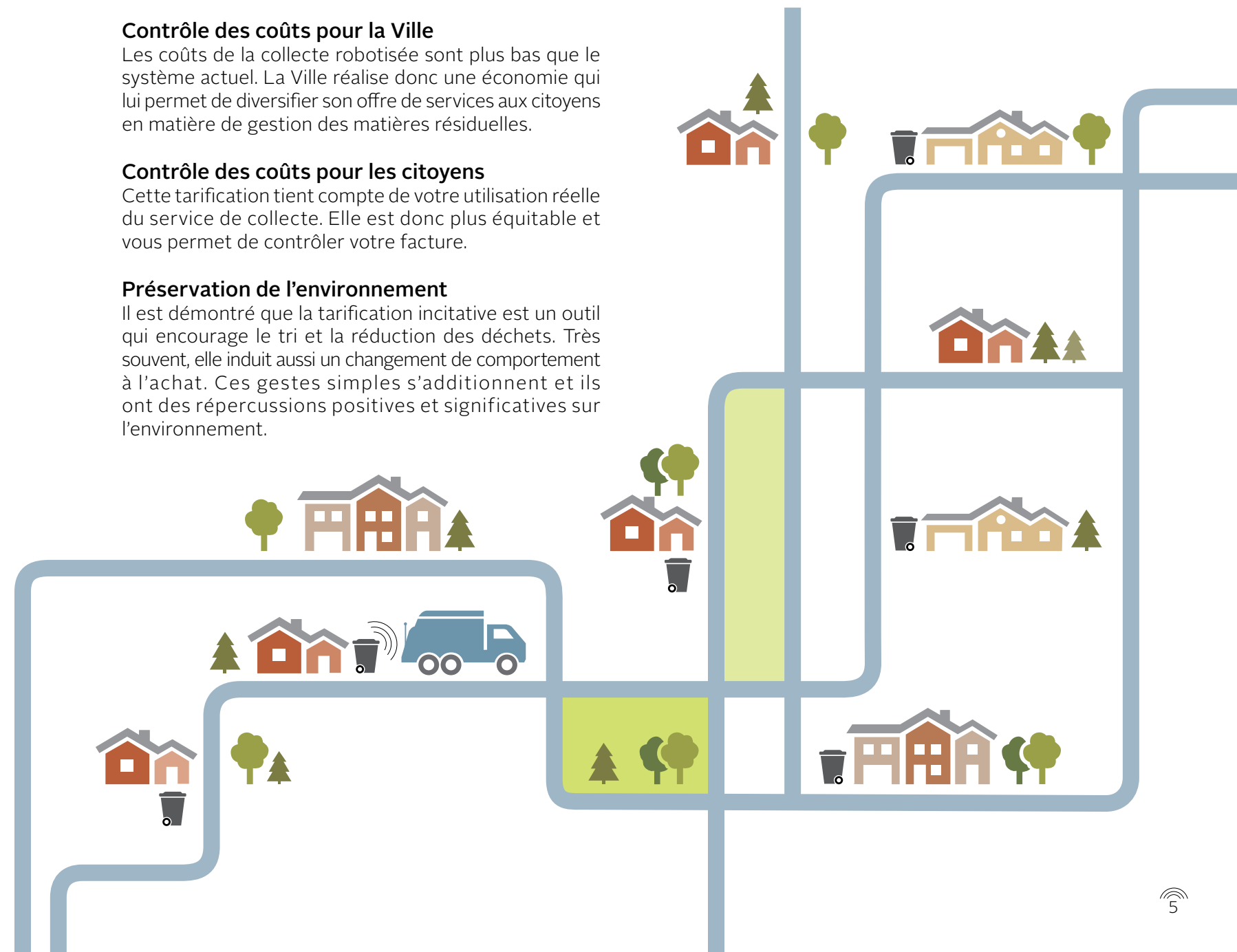
Cette tarification tient compte de votre utilisation réelle du service de collecte. Elle est donc plus équitable et vous permet de contrôler votre facture.

Préservation de l'environnement

Il est démontré que la tarification incitative est un outil qui encourage le tri et la réduction des déchets. Très souvent, elle induit aussi un changement de comportement à l'achat. Ces gestes simples s'additionnent et ils ont des répercussions positives et significatives sur l'environnement.

À QUI S'ADRESSE LE PROGRAMME ?

Le programme s'adresse aux résidences unifamiliales, qui constituent 92 % des habitations de la municipalité.



COMMENT CETTE TARIFICATION EST-ELLE CALCULÉE ?

À l'heure actuelle, votre compte de taxes municipales comprend un montant forfaitaire de 176 \$ attribuable à la gestion globale des matières résiduelles. Ce montant ne tient pas compte de la quantité de déchets que vous produisez en réalité, pas plus qu'il ne reflète les efforts que vous faites pour poser les bons gestes de réduction, de compostage et de recyclage. La nouvelle tarification incitative reflète vos efforts en ce sens. C'est pour cela qu'il s'agit d'une mesure plus équitable.

La tarification incitative est la somme d'une tarification fixe et d'une tarification variable, calculées de la manière suivante :

PART FIXE

La tarification fixe couvre l'ensemble des coûts fixes pour tous les services de collecte d'ordures et de matières valorisables.

Le taux inclut le coût d'une levée de bac à ordures par mois (12). Elle est établie en fonction de la taille du bac choisi.



PART VARIABLE

La tarification variable par résidence est calculée en fonction du nombre de levées d'ordures ménagères supplémentaires (maximum 40) réalisées durant l'année.

Le coût de chaque collecte est aussi établi en fonction de la taille du bac choisi. Le poids du bac n'a pas d'importance.

GRILLE TARIFAIRE 2016 - à titre indicatif

Les tarifs sont basés en fonction des coûts réels pour l'ensemble des services de collecte. À titre indicatif, les tarifs anticipés pour 2016 sont présentés ci-dessous.

Type de bac choisi (L)	120	240	360
Part fixe (comprend 12 levées de bac d'ordures)	150 \$	155 \$	160 \$
Part variable : Coût unitaire de chaque levée supplémentaire (\$/levée)	0,40 \$	0,80 \$	1,20 \$

Paiement

- ◆ La tarification fixe sera portée à votre compte de taxes municipales.
- ◆ La tarification variable sera facturée à la fin de l'année, en même temps que la taxe d'eau.

À titre indicatif, voici trois exemples de calculs liés au format du bac et à la fréquence de collecte des déchets :

FORMAT	SCÉNARIOS POSSIBLES	TARIFICATION ANNUELLE TOTALE
Le MINI (120 L)	Disposé à la collecte aux deux semaines tout au long de l'année pour un total de 26 collectes. Le nombre de collectes supplémentaires est donc de 14.	156 \$
Le STANDARD (240 L)	Disposé à la collecte toutes les semaines de mars à octobre (à l'exclusion de trois semaines de vacances personnelles) et aux deux semaines de novembre à février. Le nombre total de collectes est de 39 par an, donc 27 supplémentaires.	177 \$
Le COSTAUD (360 L)	Disposé toutes les semaines de l'année (à l'exclusion de trois semaines de vacances personnelles) pour un total de 49 collectes. Le nombre de collectes supplémentaires est de 37.	204 \$

En 2015, le tarif de 176 \$ a permis d'offrir les services de collecte suivants :

- Collecte des ordures ménagères et du recyclage (52 semaines);
- Collecte des résidus verts et de feuilles (22 semaines);
- Collectes des encombrants et CRD* (8 semaines);
- Collectes de branches;
- Point de dépôt pour les encombrants, CRD, pneus, produits électroniques et résidus verts;
- Programme de compostage domestique (un composteur gratuit par résidence)

De plus, en 2016, la collecte des résidus verts sera offerte chaque semaine d'avril à novembre.

* Construction, rénovation et démolition

UN SYSTÈME ADAPTÉ À LA RÉALITÉ DE CHAQUE FAMILLE

Il n'y a pas de bon ou de mauvais format de bac. Ce qui fait une différence, c'est l'ensemble des efforts et des gestes posés par chacun pour réduire les déchets ultimes envoyés à l'enfouissement. Une famille ayant un bac de 120 litres mis au chemin 4 fois par mois aura produit plus de déchets qu'une personne ayant un bac de 360 litres mis en bordure de rue une fois par mois seulement. La fréquence de mise au chemin a un impact sur l'environnement tout autant.



ALORS, QUEL BAC CHOISIR ?

Pour vous aider dans votre réflexion, ayez en tête les données indicatives suivantes :

Le MINI - 120 litres - contient **5 sacs** de cuisine standards

Le STANDARD - 240 litres - contient **10 sacs** de cuisine standards

Le COSTAUD - 360 litres - contient **15 sacs** de cuisine standards

(En guise de référence, sachez que ces formats sont les mêmes que ceux offerts pour les bacs à recyclage)

Étudiez vos habitudes actuelles et commencez à réfléchir à la manière dont vous pourriez réduire vos déchets. La Ville de Beaconsfield vous offre de nombreux services de collectes complémentaires pour vous aider à le faire.

COMMENT CONTRÔLER MA FACTURE ?

En étant vigilant, en adoptant de bonnes habitudes et en posant les bons gestes.

- ◆ Ne sortez votre bac d'ordures ménagères que lorsqu'il est réellement plein.
- ◆ Recyclez ce qui peut l'être.
- ◆ Soyez vigilants à l'achat. Évitez les produits suremballés et les produits jetables.
- ◆ Privilégiez les contenants réutilisables et évitez les emballages jetables le plus possible.
- ◆ Buvez l'eau du robinet. Une bonne carafe d'eau froide placée au réfrigérateur est nettement moins dommageable que plusieurs bouteilles en plastique.
- ◆ Si vous le pouvez, initiez-vous au compostage. C'est facile et pratique.
- ◆ Donnez, réparez, revendez, échangez ce que vous n'utilisez plus.

Rappelez-vous toujours que le déchet le moins cher et le moins nuisible à l'environnement est celui que vous ne produisez pas.



À VOUS DE JOUER !

QUELQUES DATES IMPORTANTES

- ◆ Vous devez choisir votre bac d'ici le **25 septembre 2015***.
- ◆ Une journée d'information porte-ouverte aura lieu le **15 septembre 2015**.
- ◆ Les bacs seront livrés à partir de la **fin novembre 2015**.
- ◆ La collecte robotisée débutera le **1^{er} janvier 2016**.

*Prenez note qu'à défaut de commander votre bac avant le 25 septembre 2015, un bac de 240 L vous sera livré automatiquement.

COMMENT SE PROCURER UN BAC ?

Plusieurs choix s'offrent à vous :

- 1. INTERNET :** passez votre commande en ligne au beaconsfield.ca en cliquant sur le bouton **Commandez votre bac à ordures** sur la page d'accueil.
- 2. TOURNÉE PORTE-À-PORTE :** une équipe de la firme Cycle Environnement ira à votre rencontre pour vous présenter le programme et vous aider à choisir votre bac à ordures. Vous pourrez passer votre commande à ce moment.
- 3. KIOSQUES D'INFORMATIONS – événements estivaux :** notre équipe d'information sera présente à plusieurs événements estivaux et disponible pour prendre votre commande à tout moment.
- 4. TÉLÉPHONE ET COURRIEL :** vous pouvez aussi appeler au **1-855-447-2225** ou envoyer un courriel au monbac-mybin@cycleenvironnement.com.

QUE FAIRE AVEC L'ANCIEN ?

Pourquoi ne pas l'employer pour la collecte des résidus verts ? Cet usage est tout à fait approprié et même encouragé. Si vous désirez toutefois vous débarrasser de votre ancien bac ou si votre bac est trop endommagé, il est possible d'en disposer lors de la collecte des encombrants en y apposant une note pour qu'il soit recyclé. Lorsqu'il n'y a pas de collecte de déchets volumineux entre décembre et mars vous pouvez l'apporter au dépôt du service des Travaux publics.

DES QUESTIONS ?

Vous êtes invités à consulter la section **Foire aux questions** du site Internet de la municipalité sous la rubrique **Ordures et recyclage**.

Vous pouvez aussi communiquer avec nous par courriel au reduction@beaconsfield.ca ou par téléphone au **514 428-4500**.

En partenariat avec



Éco Entreprises Québec représente les entreprises qui génèrent des contenants, emballages et imprimés sur le marché québécois et qui sont responsables de compenser 100 % des coûts nets du service municipal de collecte sélective au Québec.